

DISSERTATION
INTÉRESSANTE
SUR
L'OUVERTURE
ET
LA NAVIGATION
DE L'ESCAUT,
PAR M. LINGUET.



A LONDRES;

Et se trouve à BRUXELLES,

Chez DE LA HAYE & Compagnie, vis-à-vis la
rue des Lombards.

M. DCC. LXXXIV.

DISSERTATION

INTERESSANTE

sur

L'ONCTURE

ET

LA NAVIGATION

DE L'EST

PAR MER



44.

5.

9.

45.

A LONDRES

En le mois de BRUXELLES.

Chez DE LA HAYE & Compagnie, vis-à-vis la
rue des Lombards.

M. DCC. LXXIV.



DISSERTATION

*Sur l'Ouverture & la Navigation de
l'ESCAUT.*

*Etat de la question agitée entre SA MAJESTÉ
IMPERIALE & les PROVINCES-UNIES,
à ce sujet.*

ENFIN le signal funeste a fait retentir les rivages de ce fleuve : les Ministres de l'Empereur avoient déclaré que le premier coup de canon seroit regardé par S. M. comme une déclaration de guerre : les *Hollandois* ont tiré non-seulement un coup, mais une *bordée* ; ils ont arrêté par force un vaisseau qui se présentoit pour sortir, & un autre qui aspiroit à entrer.

A la vérité ni le pillage, ni la confiscation n'ont eu lieu : le sang n'a pas coulé ; suivant les *procès-verbaux* il n'y a eu de blessés, dans ces premières hostilités qu'une *voile*, & une *marmite* (1) ; ce ne seroit pas un grand obstacle à la

(1) *Procès-verbal du Cap. Van Iffeghen, du 8 Octobre 1784.*

conciliation ; mais le passage dans les deux sens reste interdit : les équipages ont reçu par la bouche des foudroyans interprètes l'ordre de retourner aux lieux d'où ils étoient partis.

Ainsi, quoique la rivière n'ait pas été enflantée, cette violence mitigée n'en doit pas moins paroître à la Puissance qu'elle brave un outrage, & aux peuples qu'elle asservit une injustice. Ainsi elle rend à-peu-près inévitable l'usage de la terrible manière dont se réparent les outrages & les injustices entre les nations. *L'Europe* à peine pacifiée, va donc retomber dans les convulsions dont elle sortoit !

Si ce malheureux événement arrive, ce sera la huitième guerre dont aura été souillé ce siècle de *philosophie*, de *lumière*, d'*humanité* ; ce siècle où les droits des hommes à entendre certains écrivains ont été si soigneusement discutés, si clairement établis, tandis, comme je l'ai déjà observé plus d'une fois, que jamais leur sang n'a été exposé avec plus de facilité ; tandis que jamais on ne l'a versé avec plus d'abondance, ni prodigué avec un mépris plus injurieux, même des formes qui précédoient autrefois ces terribles effusions.

Ce n'est cependant pas en ce moment, il faut l'avouer, que seroient placées ces lugubres & inutiles réflexions : au moins n'est-ce pas aux deux partis, comme dans presque toutes les autres guerres, qu'elles peuvent ici s'appliquer. Si jamais Souverain a été excusable d'employer une si triste ressource, & d'en appeler à son épée contre des prétentions injustes, il me semble que c'est le Libérateur de l'*Escaut* ; c'est le Monarque qui réclame pour les provinces sou-

mises à sa domination le libre usage des dons de la nature ; la fin d'une tyrannie réprouvée par la raison , par l'équité , par la saine politique même.

Les *Pays-Bas Autrichiens* ne sont pas les seules contrées de l'*Europe* qui offrent aux voyageurs attentifs des marques de décadence : ce ne sont pas les seules dont la vue excite à la fois la surprise & les regrets, où le spectateur comparant en imagination ce qu'elles ont dû être , avec ce qu'elles sont , ce qu'on lui raconte , avec ce qu'il voit , déplore l'affligeante vicissitude qui les a ainsi dégradées : une partie de l'*Allemagne* , l'*Espagne* , l'*Italie* sur-tout inspirent à chaque pas cette admiration compatissante.

Mais dans tous ces pays on gémit sur l'indolence des habitans autant que sur leurs malheurs : en les plaignant de fournir une si triste preuve de l'inconstance des choses humaines , on sent qu'ils ne font rien pour se régénérer ; on sent que si les ravages de la guerre , les sacrifices de la politique & de l'ambition , des barbaries de l'ignorance , ont commencé leur infortune , c'est leur propre insensibilité qui la perpétue.

Esclaves dociles & avilis ils laissent dépérir journellement , même des restes de leur grandeur passée ; ils végètent sans inquiétude & sans douleur sur les débris des palais où se développoit la magnificence de leurs pères ; au milieu des ruines qui peuplent de toutes parts ces pays désolés , les habitans eux-mêmes sont le monument qui en atteste le mieux la dégradation.

Il n'en est pas ainsi des provinces arrosées par la *Lys* , par la *Dendre* , par l'*Escaut* : ce n'est

plus le spectacle de leur ancienne prospérité qu'elles offrent ; mais ce n'est pas non plus celui d'une lèthargie qui en expliqueroit l'éclipse. On y voit par-tout , non pas une industrie languissante , mais une industrie enchaînée : les villes sont désertes ; mais elles ne sont pas détruites. *Louvain* , *Gand* , *Bruges* , *Anvers* , ne sont plus ces prodiges de population qui réalisoient presque les fables des poètes ; ces villes à cent portes , dont chaque porte produisoit une armée ; mais ce ne sont pas non plus des masures.

Au *Champ de Mars* on cherche , sans le trouver , le lieu célèbre où se délassoient , où se formoient les conquérans du monde ; cette enceinte où les bourgeois de la reine des cités , créaient les chefs de leurs légions ; mais les places où un *Tisserand* , un *Brasseur* , tantôt l'effroi , tantôt la ressource de leurs propres souverains & des étrangers , harangoient leurs camarades devenus soldats , & levoient des armées que les plus puissans Monarques alors n'auroient pu foudroyer , ces places existent encore en *Flandre* , ainsi que le souvenir de leurs exploits.

Les canaux de *navigation* , monumens plus consolans , & réellement plus glorieux , d'une grandeur utile , continuent d'y multiplier de toutes parts des ressources pour le commerce , des facilités pour l'agriculture : ils sont entretenus avec autant de soin que s'ils remplissoient entièrement leur destination.

Les hôtels où se discutoient les intérêts de ces grandes associations formées pour favoriser l'un & l'autre ; les vastes entrepôts où se rassembloient les plus célèbres , les plus puissans négocians de l'*Europe* , où l'industrie active qui pro-

duit, ne cessoit de fournir des alimens à l'industrie spéculative qui répand les fruits de la première, tous ces bâtimens se soutiennent encore avec gloire (1).

Si leur solitude indique les pertes que leurs maîtres ont souffertes, leur conservation en constate le courage, & la magnanimité. On sent par-tout que quelque grand obstacle s'oppose invinciblement sur une terre si bien disposée, parmi une nation si heureusement organisée, au bien que la nature y veut faire aux hommes, au desir ardent que les hommes auroient de répondre aux vues de la nature.

Et c'est sur-tout quand on arrive au port d'*Anvers*, au canal de l'*Escaut* qui en baigne les murs, que la supposition de cet obstacle destructeur devient nécessaire : jusques-là c'est la fécondité dans toute sa magnificence ; c'est la richesse dans toute sa pompe : le travail, l'industrie, se disputent pour tout peupler,

(1) Parmi les monumens qui constatent l'ancienne splendeur d'*Anvers*, on admire sur tout la maison des *Osterlings*, vaste, immense bâtiment qui servoit de magasin commun aux négocians des villes *Anséatiques*. L'*Europe* moderne n'en a pour cet usage aucun qui soit comparable à celui-là.

Quand on en rapproche les sales cabanes de bois qui forment sur une des rives de la *Tamise* les *Keys* de *Londres* ; quand on compare à cette majestueuse simplicité la petitesse incommode, comme la mal-propreté dégoûtante, de l'entrepôt ferré, où, dans la capitale même de l'*Angleterre*, le commerce est soumis aux vexations des *Douannes*, on sent que si cet art est aujourd'hui cultivé avec plus d'activité, & peut-être d'intelligence, il l'est aussi avec moins de magnificence & de grandeur.

pour tout vivifier ; franchissez une simple muraille , ce n'est plus que le silence de la mort : les rives du plus beau fleuve de l'*Europe* sont frappées de la même aridité que les déserts de l'*Arabie*.

En vain deux fois par jour il se soulève , il se hausse , pour ainsi dire , afin de rendre sa présence plus palpable , & sa docilité plus tentante : en vain il sollicite du pied de ces ramparts qu'il chérit , & qu'il voudroit enrichir , ces convois , ces expéditions qui fesoient autrefois sa gloire & leur opulence ; une lugubre taciturnité est toute la réponse qu'on peut lui faire ; au lieu de ces flottes brillantes qui lui valaient la reconnoissance de l'*Europe* entière , il ne porte plus à la mer que l'opprobre de son impuissance , & l'humiliation de son inutilité.

Il n'y a point de voyageur qui puisse à cette vue cacher sa surprise : il n'y en a point qui ne demande à qu'elle cause il doit attribuer une indifférence qui ne lui paroît pas plus tenir au génie des habitans , qu'à l'insuffisance de ce canal abandonné : il n'y en a point qui ne veuille savoir d'où vient une défection aussi honteuse , si elle est volontaire , aussi cruelle si elle est forcée.

L'étonnement augmente quand on leur répond que c'est un fruit de la paix , un arrangement de famille. Par-tout ailleurs , leur dit-on , la cessation des hostilités est le gage du repos qui va renaître , même entre des ennemis : elle garantit pour le reste des hommes la liberté , l'abondance : elle ne nous a produit que la servitude & la disette.

Vous

Vous voyez ce superbe fleuve : vous savez qu'il étoit autrefois un des entrepôts communs de l'univers, un des liens du monde : il étoit aussi le centre d'un Empire désigné par un nom modeste, mais florissant par tout ce qui peut honorer l'industrie, & justifier l'admiration : des millions de mains laborieuses versaient ici les fruits de leur infatigable activité : cette rivière leur en rapportoit le prix ; peuples, cités, souverains, tout alors ici étoit riche ; tout étoit libre ; tout étoit glorieux & respecté.

Des divisions ont partagé nos provinces : de dix-sept qui flourissoient par notre union, la plus petite partie a abjuré la confédération commune : elles ont appelé des droits du Prince, au droit de l'épée : la victoire a légitimé leur réclamation, & changé en un affranchissement honorable, ce qui sans le succès n'auroit été qu'un flétrissant attentat.

Nous avons partagé les malheurs dont il a fallu payer ce succès ; nous n'en avons point partagé le fruit ; au contraire les pertes précédentes n'ont produit pour nous que des pertes nouvelles ; restés soumis à des maîtres foibles, qui n'ont pu ni réduire nos frères révoltés, ni nous en défendre ; c'est à nos dépens qu'a été conclue la paix dont vous voyez les déplorables suites.

Ce majestueux canal est resté dans notre partage : nos anciens compagnons n'ayant osé, ou n'ayant pu se l'approprier, ne s'étant pas flattés d'en faire pour eux un serviteur utile, ont exigé qu'il ne fût plus pour nous qu'un voisin infructueux : ils nous l'ont laissé, mais mutilé, mais impuissant, comme ces animaux

dont des propriétaires avarés ne permettent le transport de leurs haras qu'après avoir tari en eux les sources de la fécondité.

Depuis ce tems nos richesses ont fui de ces murs déshonorés : elles ont passé chez nos rivaux ; après avoir forcé chez nous la nature pour la détruire , ils l'ont forcée chez eux pour la féconder : ils y ont réussi ; mais leur opulence même ne les a pas rendus moins inflexibles envers nous : ils n'en sont devenus que plus opiniâtres à éterniser la durée du sceau ignominieux dont ils nous ont flétris.

De tout ce qui peut donner à un Etat de la gloire , de la force , de la richesse , il ne nous est resté qu'une terre fertile , un air pur , des bras laborieux , quelques capitaux , débris de nos anciens trésors , & le regret de ne pouvoir en faire qu'un usage borné : par la clôture obstinée de cette porte , un pays si avantageusement traité par la nature , si honteusement sacrifié par la politique , n'est plus qu'une vaste prison , où nos peuples gémissent sans honneur , où leurs talens s'éteignent sans emploi.

Un enchaînement de circonstances fâcheuses nous a retenu pendant près d'un siècle & demi dans cet anéantissement. Jout de la rivalité de deux Maisons puissantes ; destinés dans tous les traités qui ont disposé de nous à être la proie du plus foible , & la consolation du vaincu ; toujours soumis à des maîtres éloignés & indifférens , qui n'ayant pas la force de nous protéger , n'avoient que celle de nous contraindre ; condamnés à voir sans cesse nos privilèges , & nos droits les plus naturels , sacrifiés à des spéculations étrangères , & souvent illusoires , nous languissions triste-

ment ; ayant perdu même l'espoir de la restauration.

Enfin sur ce trône dont jusqu'ici l'ombrage ne nous avoit été que funeste, la Providence a élevé un Prince, équitable & ferme, autant qu'éclairé : portant sa vue, ainsi que sa puissance, des bords de la Mer *Adriatique* à ceux de l'Océan *Germanique* ; il a rougi de voir une de ses plus belles possessions enveloppée d'un filet destructeur dont on l'obligeoit d'être lui-même le conservateur & le garant.

Il a été surpris d'un côté de trouver les murailles de ses villes confiées à des défenseurs qui ne reconnoissoient pas ses ordres ; & ses finances chargées d'une dette énorme, contractée sous prétexte de payer ces gardiens étrangers pour un service qu'il ne fesoient pas : de l'autre il a frémi de cette scène des dévastations qui vous scandalise vous même, vous étranger, qui n'y prenez d'autre intérêt que celui de la nature, & de la raison.

Il a examiné & pesé les fondemens de cette double oppression : il nous a sur le champ délivrés de la première ; & il n'y a pas même eu de réclamation : ces satellites inutiles & suspects ont évacué en silence des murs qu'ils avoient laissé détruire, & qu'on les dispensoit de paroître garder plus long-tems : mais notre délivrance sur le second point semble devoir être plus orageuse.

Notre auguste Protecteur, avant que de rompre des fers injustes, a cependant employé tous les ménagemens qui convenoient à la justice. En examinant même ces traités dont

nous avons été si long-tems la victime ; en discutant ces accords passés entre une violence impérieuse , & une foiblesse trop docile , il a trouvé matière à des révéndications de toute espèce : il a développé , exposé ses droits.

Mais ne voulant point procéder par des expédiens sanguinaires & mortels à une régénération vivifiante , après avoir établi ces droits dans l'idiôme de la politique , il a offert de les oublier , pourvu qu'on nous permît d'user de ceux que nous donne la nature ; pouvant contester des provinces à nos oppresseurs , il a consenti à les leur abandonner , pourvu que la liberté de cette seule rivière fût le prix , l'indemnité de ses renonciations. Un refus obstiné est la seule réponse qu'il ait reçue.

Enfin nous avons cru sous son égide pouvoir hasarder de franchir ce passage si long-tems inaccessible : un appareil de destruction nous attendoit à la barrière de prohibition. Des paisibles marchands ont été accueillis , & foudroyés comme des forbans redoutables : une pluie de feu , de fer , & de plomb , leur a signifié les ordres de nos tyrans ; ils auroient payé leur tentative de la vie , si nos ennemis avoient été aussi adroits qu'ils se montraient furieux & barbares. (1).

(1) Il paroît constant qu'en arrêtant le *Bricq*, le *Louis*, les *Hollandois* ont tiré à mitraille. Ils ne vouloient donc pas seulement arrêter ; ils vouloient massacrer : ils savoiient que l'entreprise du malheureux petit vaisseau n'étoit qu'une formalité ; ils étoient prévenus de son départ ; ils connoissoient sa mission ; ils ne pouvoient donc le regarder que comme

A ces mots la *Hollande* se présente , & dit : je ne suis point barbare ; je n'ai fait que ce que toute autre nation auroit fait à ma place.

un *hérald* , comme on regarde sur terre (depuis que les *héralds* sont devenus furannés , ainsi que leurs cortés d'armes) un *trompette* , un *tambour* , qui va faire des propositions , ou des sommations : on a droit de lui fermer le passage , de lui défendre d'avancer : mais le tuer , ou même tirer sur lui , quand il ne se défend pas , c'est un attentat.

Le *Louis* ici n'obéissoit pas ; mais montroit-il le dessein d'employer la force ? Il n'avoit pas de canons , quand il en auroit eu , on savoit bien qu'il n'en feroit pas usage : les *Hollandois* , dans leur propre rapport , attestent qu'il ne se défendoit qu'en montrant un papier , & ce papier c'étoient les ordres de son Souverain : il étoit clair qu'il ne vouloit que constater un refus , ou une permission : un boulet dans ses voiles , un mouvement de la frégate embusquée , l'abord d'une simple chaloupe , l'auroient rendu immobile aussi promptement qu'une décharge meurtrière dirigée sur l'équipage.

Son approche seule étoit une hostilité , une violation des accords , &c. ! Soit : mais il n'étoit pas armé : il ne présentait pas un appareil menaçant. Dans le feu même d'une guerre ouverte , il n'est permis , de l'aveu des nations les plus féroces , d'employer les armes qui tuent , que parce que si l'on ne prévenoit pas , si l'on n'écrasait pas les ennemis qui en ont de pareilles , on risqueroit d'en être soi-même accablé : mais du moment où ils renoncent à s'en servir ; dès que leur impuissance est notifiée , ou leur inaction promise , tous les coups qu'on leur porte sont autant d'*assassinats*.

Les *Hollandois* , dans les préliminaires de la dernière guerre , se sont avec raison récriés contre quelques violences de cette espèce trop multipliées envers eux par des Capitaines *Anglois*. Il est triste qu'ils semblent vouloir ouvrir la campagne en imi-

C'est des mains de la victoire, il est vrai, que j'ai reçu ma liberté : mais c'est à mon adresse que je dois mes trésors. Je cultive tous les arts, & sur-tout celui de m'enrichir : il me convenoit que l'*Escaut* n'existât plus ; n'ayant pu le dessécher, j'ai pris le parti de le fermer. N'est-ce pas la politique de tous les peuples dont la fortune féconde les armes ?

Cette politique consacrée par un traité solennel à *Munster*, a depuis encore été légitimée par la reconnoissance : j'ai servi de mon sang & de mes trésors cette Maison dont j'ai anéanti un des domaines : ne voyez pas le tort que j'ai fait aux peuples : appréciez le bien que les maîtres ont reçu de moi : mettez dans la balance avec le spectacle d'inertie, de stérilité factice, qui vous révolte, le respect dû à des conventions authentiquement stipulées, librement, volontairement acceptées, & la gratitude qu'exigent des secours aussi multipliés qu'utiles : vous verrez alors si la clôture de ce fleuve sur lequel vous pleurez, n'est pas plus que compensée par la stabilité que me doit le trône dont il dépend.

Voilà les deux ressources des *Provinces-Unies* pour éluder les instances de l'Empereur, & in-

tant des excès dont une expérience si récente leur a montré la honte, & l'inutilité.

D'après ces réflexions on voit que le bourgeois d'*Anvers* qui parle ici n'a pas eu tort de n'attribuer qu'à la mal-adresse de leurs canoniers l'innocence de leur premier feu, & de voir dans leur intention une barbarie que les effets heureusement n'ont pas réalisée.

sister sur la *justice* de l'arrêt prononcé contre l'*Escaut* ; le traité qui le constate, les services qui l'ont suivi : discutons en peu de mots, mais avec quelque détail, ces deux motifs donnés pour soutien à une condamnation de mort. Dans un ouvrage consacré à éclaircir, à soutenir les véritables droits du genre humain, dans un ouvrage dévoué à la seule vérité, & dont l'auteur a chèrement payé le scrupule de réserver pour elle exclusivement ses hommages, qu'il soit permis de lui en rendre encore un, à l'occasion de cette importante querelle.

§. II.

Si la reconnoissance des services rendus à la MAISON D'AUTRICHE par la HOLLANDE peut être un motif d'endurer la clôture de l'ESCAUT.

DANS le code de la politique le chapitre de la reconnoissance se trouve rarement, ou du moins il est bien court : dans ceux de l'honnêteté, de la véritable philosophie, il ne doit être ni omis, ni mutilé, même en traitant des intérêts des Souverains. Commençons par apprécier les droits qui peuvent en résulter en faveur des *Hollandois*.

Cette *clôture* préjudiciable en apparence pour les sujets, disent-ils, n'est elle pas devenue infiniment utile à leurs maîtres, par l'alliance pro-

rectrice de la République qui paroïssoit en profiter seule ? Les trésors qu'elle a prodigués pour les soutenir contre la *France*, toujours disposée à les dépouiller, ne valent-ils pas bien ceux que l'*Escaut* libre auroit pu procurer à leurs vassaux ?

Si nous avons voué à une éternelle stérilité ces domaines que nous partagions avec la branche *Espagnole* de la *Maison d'Autriche*, nous en avons conservé la possession à la branche *Allemande*. Sans nous le rival de *Philippe V* auroit-il arraché cette portion d'une monarchie qui lui échappoit entière ? L'auroit-il transmise à ses successeurs ? N'est-ce pas au prix de notre sang & de notre argent que la *pragmatique* de *Charles VI* a reçu sa validité ? Comment l'héritier de celle qui sans eux n'auroit été ni *Impératrice*, ni *Reine*, peut-il avoir la pensée de violer des engagemens sacrés dans leur origine, scellés depuis par tant de services, sur les mêmes terrains où ils sont devenus si avantageux à sa mère ?

Le seul dédommagement que nous en ayons ambitionné, c'étoit d'une part le privilège plus onéreux qu'utile de garder nous-mêmes contre des ennemis toujours redoutables des murs dont nous les avons éloignés, ou dont nous craignons qu'ils ne voulussent s'emparer encore ; & de l'autre la certitude de n'avoir plus pour rivaux dans la lucrative carrière du commerce, des hommes autrefois nos alliés, nos frères, il est vrai, mais qui n'ayant pas su comme nous profiter des avantages de la force, ont été sans injustice privés de ceux de la nature & de l'industrie.

De ces légères compensations, nous en avons abandonné

abandonné une sans-murmure : devons-nous craindre que cette facilité pût devenir un encouragement à exiger le sacrifice de l'autre ? Devions-nous penser que perdant le souvenir de tant d'efforts, d'un dévouement si généreux, une puissance délicate ne voudroit en employer les fruits qu'à nous en enlever le prix ?

Voilà à quoi se réduisent sur cet article les défaites des *Hollandois* pour éluder les résolutions de leur redoutable adversaire ; sont-elles bien imposantes ? Peuvent-ils se flatter qu'elles laissent dans l'esprit des observateurs impartiaux cette vive & longue impression, qui, dans les querelles politiques, prescrit quelquefois contre les arrêts de la fortune ?

D'abord ne pourroit-on pas répondre que ces services rendus dans un siècle avoient été déjà compensés d'avance dans le précédent par d'autres obligations non moins essentielles, & peut-être bien plus efficaces ? Il n'est pas sûr que *Marie-Thérèse*, sans les secours des *Provinces-Unies*, avec son propre courage, avec l'attachement de ses peuples, avec le dévouement intéressé, & pourtant prodigue, des *Anglois*, avec la politique versatile d'un de ses ennemis, avec les fautes de l'autre, n'eût pas également triomphé du foible *Charles VII*, & de ses protecteurs.

Mais il est sûr que sans la double intervention de la Maison d'*Autriche* en 1673, lors de la fameuse invasion de *Louis XIV*, la République disparoissoit de la face de la terre, ou n'y subsistoit que dans un état de dégradation pire que l'ancantissement. Par-là, en admettant, comme je l'ai dit, que la reconnoissance

est une vertu à l'usage des couronnes, & que dans ce tourbillon d'événemens qui changent à chaque instant les intérêts comme les positions, la gratitude peut trouver sa place, les anciens maîtres des *Provinces-Unies* devenus successivement leurs protecteurs, & leurs protégés, feroient sans doute plus qu'acquittés.

Et quand on en viendrait à examiner la nature comme les motifs de ces prétendues obligations, ne trouveroit-on pas la dette encore plus légère ? On verroit que les uns & les autres ayant réellement tout fait pour eux-mêmes, n'ont réellement ni rien donné, ni rien reçu : dans toutes ces confédérations politiques où plusieurs s'unissent pour le salut d'un seul, celui-ci est-il plus redevable à ses sauveurs, qu'un soldat dans une bataille au camarade qui le seconde ? Tous deux concourent mutuellement à se débarrasser de leurs ennemis ; mais tous deux ont pour premier, pour unique objet, d'empêcher ceux-ci de prévaloir : le secours qu'ils se donnent respectivement n'est que le desir de n'être pas accablés eux-mêmes.

D'ailleurs quels que fussent ces services, c'est aux Souverains seuls qu'ils auroient été rendus ; mais pourroient-ils devenir un titre qui confirmât une main étrangère dans le droit de les assujettir à opprimer leurs sujets ? On n'avoit pas réclamé contre la clause qui donnoit aux *Hollandois* la jouissance des *barrières*, & la solde immense qui y étoit attachée : cette convention étoit bien indifférente aux peuples des *Pays-Bas Autrichiens* : leurs murs auroient dû être gardés par des *Suisses*, des *Tiroliens*, des *Hongrois*, ou d'autres mercenaires soudoyés à leur dépens : ils

l'alloient être par des *HOLLANDOIS* à la même condition. Que leur importoit ?

Les garnisons changeant perpétuellement de poste , ne connoissant absolument que le Prince qui les emploie , n'étant plus que des machines aveugles montées uniquement pour l'obéissance & la destruction , on les promène de pays en pays , de place en place , comme l'artillerie qui en écrase les ramparts : le changement dans le nom , dans l'uniforme , dans le drapeau blasonné de ces Corps toujours étrangers , n'intéresse donc absolument en rien les habitans sur le terrain desquels ils végètent.

Le grand objet pour ceux-ci c'est que leurs propriétés soient respectées , & protégées ; c'est que leur commerce soit favorisé ; c'est que leurs personnes soient libres : voilà les jouissances qu'il est du devoir d'un Souverain d'assurer à ses sujets.

Le Traité des *Barrières* n'y dérogeoit point : il étoit donc légitime : le Prince pouvoit y souscrire , puisque c'étoit un moyen de s'acquitter des secours qu'il avoit reçus : & si les *Hollandois* en avoient de leur côté rempli les conditions , il n'auroit probablement pas reçu d'atteinte , ou du moins la résiliation auroit donné pour eux ouverture à une demande en indemnité.

Mais en est-il de même de la sentence de mort prononcée contre l'*Escaut* ? A-t-elle pu dans aucun tems être envisagée comme le prix des prétendues obligations des Souverains de cette rivière ? Ont-ils pu , pour se montrer reconnoissans envers d'anciens rebelles , devenus des rivaux despotiques & avides , s'engager à

être éternellement cruels & oppresseurs envers des sujets fidèles, les livrer à une oppression dont on les forçoit de se rendre eux-mêmes les instrumens ?

Quoi ! pour ne pas paroître ingrats envers les *Provinces-Unies*, il faut que le *Comte de FLANDRES*, le *Duc de BRABANT* soit jusqu'à la fin du monde le geolier de ses peuples, le dévastateur de ses États ! Exécuteur complaisant d'une détention politique, ruineuse pour lui-même ; porteur servile d'une *lettre-de-cachet* expédiée par la *Hollande*, au nom de la force, au mépris des droits de la nature comme de la société, il faut qu'il tienne ses propres domaines dans l'esclavage, & qu'il mette le plus beau fleuve de l'*Europe* à la *Bastille*.

Quelle étrange compensation de ces secours supposés ! Le prétendu bien fait aux maîtres seroit donc la proscription des sujets ! Eh quoi ! S'il avoit plu à ces Républicains enorgueillis par le succès, au lieu de la stagnation de l'*Escaut*, & de la ruine de ses riverains, d'exiger la stérilité des campagnes de ceux-ci, comme celle de leur rivière ; s'il leur étoit venu dans l'idée d'ordonner aux *Brabançons* comme aux *Moluquois* de laisser leurs terres en friche, ainsi que le vaste canal dont ils habitent les bords, & que le foible *Philippe IV* se fût soumis à cette vexation de plus, la marche d'une charrue dans l'enceinte frappée de cet anathème seroit donc un attentat aux yeux des *Hollandois* ! ils réclameraient contre l'ouverture d'un sillon, avec autant d'éclat & de justice que contre l'expédition d'un bateau !

Ils diroient également à l'actif successeur de

l'indolent *Philippe*, " Vous ne pouvez, sans
" violer les loix de la reconnoissance, fertiliser ces
" plaines que nous avons condamnées : nous
" vous les avons laissées, & ensuite conservées,
" mais pour qu'elles vous fussent inutiles : nous
" n'avons concouru à vous en assurer la pro-
" priété, qu'à condition que vous en éterni-
" seriez l'indigence & la désolation : nous vous
" défendons d'être juste & bienfaisant envers
" vos peuples, à peine d'être injuste & in-
" grat envers nous ; & de peur qu'ils ne pro-
" fitent des présens de la nature que nous leur
" envions, comme de votre résipiscence en
" leur faveur, nous allons les égorger si nous
" sommes les plus forts, pour soutenir un traité
" signé dans un tems où nous l'étions. »

Ce langage seroit-il bien conforme aux règles de l'équité, ou même à celles de la raison ? N'est-ce pas cependant littéralement celui que tiennent aujourd'hui les *Hollandois*, en fermant à coups de canon l'entrée comme la sortie de l'*Escaut* ? Il l'ont, il est vrai, tenu avec succès, à *Tydor*, à *Ternate*, à *Ceylan* : mais ces climats favorables à la propagation des aromates ne le sont pas à celle de la raison, & des maximes de la vraie politique, c'est-à-dire de celle qui a la justice pour base, & les droits de la nature pour objet. Pour faire prévaloir la leur, les *Hollandois* avoient à cette extrémité de l'*Asie* des argumens qui leur manquent ici, des forces prépondérantes, & des flottes capables de tout écraser.



§. III.

Si le Traité de MUNSTER entre les PROVINCES-UNIES & l'ESPAGNE oppose, DANS LE DROIT, un obstacle invincible à la libération de l'ESCAUT. Première observation à ce sujet.

LA branche *Allemande* de la Maison d'*Autriche* ne possède les *Pays-Bas* qu'aux mêmes conditions qu'avoit acceptées la branche *Espagnole*; or celle-ci, par le Traité de *Munster* (1), s'est soumise à laisser *clorre l'ESCAUT* du côté des domaines dont on lui laissoit la possession. Ce texte est précis, & ne souffre point d'interprétation.

Aussi tous les accords postérieurs, loin d'y déroger, l'ont-ils consacré par un respectueux silence. Il faut bien qu'il ait paru juste, puisque l'*Espagne* dans des tems moins défavorables pour elle n'a pas eu même l'idée de l'enfreindre. Et en effet par cela seul qu'une stipulation est dure

(1) Il s'agit ici du Traité particulier signé à *Munster* entre ces deux Puissances le 30 Janvier 1648, & non du grand Traité général, connu sous le nom de Traité de *Westphalie*, signé seulement le 24 Octobre de la même année, entre la *France*, l'*Empereur*, & l'*Empire*: ces deux actes n'ont de commun que l'humiliation des deux branches de la *Maison d'Autriche*, réduite alors à expier de toutes parts l'effroi qu'elle avoit inspiré à l'*Europe* du tems de *Charles V* & de *Philippe II*.

& onéreuse à l'une des parties, le contrat qui la constate doit-il être réfilé ? Pour l'apprécier ce n'est pas sa rigueur apparente qu'il faut examiner : ce sont les circonstances, les motifs qui l'ont fait proposer & accepter.

Celle-ci semble révoltante ; mais c'est parce que les conjonctures sont changées : dans le tems elle n'avoit rien que de modéré, rien que d'honnête, parce que nous pouvions au nom de la victoire en dicter de plus fâcheuses : nous pouvions refuser de signer la paix à *Munster* sans la cession absolue des terrains même que l'*Escaut* arrose, de la ville qu'il enrichissoit alors. Qui peut assurer qu'on nous l'eût refusée ? Nous nous sommes contentés d'obstruer la source de son opulence : étoit-ce abuser de nos avantages ?

Si elle nous avoit appartenu, on ne nous auroit pas contesté le droit de la détruire : nous nous sommes bornés à l'appauvrir : ce qui paroît aujourd'hui une excessive oppression, n'étoit donc réellement qu'une très-grande modération ; c'étoit un véritable sacrifice de nos droits. Peut-on nous punir de n'avoir pas été aussi impitoyables que nous aurions pu l'être ; d'avoir, en fixant nous-mêmes des limites à nos prétentions, compté sur la foi publique ; d'avoir laissé subsister une rivale dont la décadence même est encore un bienfait, puisque sa subversion absolue auroit pu être un acte légitime ?

Un Prince qui montre le goût de la justice, autant que celui de la réforme, voudroit-il compromettre la gloire de ses premières armes, en les employant à soutenir l'infraction d'un

accord si solennel , & si motivé ? Voudroit-il donner aux Souverains l'exemple funeste de rompre les *traités* , quand la convenance d'une des parties conseille la rupture ; & de se dérober aux engagemens les plus authentiques , parce qu'il est plus puissant que ceux de ses prédécesseurs qui s'y sont soumis ?

Cette réponse est plus spécieuse que la précédente ; & , comme on le voit , je n'ai pas cherché à l'affoiblir : voilà bien le résultat de tout ce que les manifestes de la République ont déjà présenté , ou de ce qu'ils pourront offrir par la suite : mais de combien de répliques est-elle susceptible , sans compter celle du canon ?

D'abord dans quelle bouche se trouve-t-elle ? Quelle est la Puissance qui réclame ainsi la foi des conventions , & le scrupule qui devrait toujours flétrir l'infidélité ? Est-ce une de ces vieilles dominations dont l'origine perdue dans l'antiquité , ne permet d'apercevoir à leur naissance la violation d'aucun droit ; dont on peut croire que le berceau n'a été ombragé que par la justice , parce qu'on ne voit pas distinctement s'il ne l'a été que par la violence ? Celles-là dans l'âge mûr peuvent quelquefois au besoin en appeler , sans rougir , à l'équité qui semble avoir dirigé leur enfance.

Mais ici c'est un Etat dont les prétentions à l'indépendance remontent à peine à deux siècles , & la véritable existence à peine à la moitié. Pour se la procurer cette existence , les *Hollandois* n'avoient-ils enfreint aucun traité ? N'avoient-ils brisé aucun lien pour parvenir à la vigueur qui les mettoit en état d'enchaîner l'*Escaut* ?

La même convention scella tout à la fois son esclavage , & leur liberté. Qu'étoit-elle autre chose que la rupture opérée à main armée de toutes les conventions précédentes ? Mais celles-ci assuroient aux Souverains des dix-sept Provinces la soumission de ces vastes domaines : tant que l'*Escaut* n'étoit pas asservi elles garantissoient à *Anvers* son opulence , à la *Hollande* son obscurité. Les manœuvres qui ont fait décheoir l'une , & prospérer l'autre ; les expédiens qui ont consommé cette étrange variation sont encore sous nos yeux : les détails en sont consignés dans toutes nos histoires. Que seroit une variation en sens contraire , sinon le retour de l'ancien ordre , le rétablissement de la véritable justice ?

Peut-on réclamer des droits tyranniques , si tyranniquement obtenus , sans rappeler aussi des droits antérieurs , certainement plus légitimes , & brisés uniquement par la force ? Quand le puissant adversaire des *Hollandois* leur droit nettement , j'affranchis l'*Escaut* en vertu du droit par lequel vous vous êtes affranchis vous-mêmes , qu'auroient-ils à répliquer ?

Ils voudroient qu'on ne prit ici pour règle qu'une stipulation récente : mais à quel titre avoient-ils déployé à la fin du 16^e siècle , & dans la première moitié du 17^e , la force qui en rendit l'acceptation nécessaire ? Ce titre n'étoient-ce pas les cruautés de *Philippe II* , leur Roi légitime , leur Souverain reconnu , leur Maître avoué , confirmé par toutes les loix divines & humaines ? Tout ce qu'ils disoient alors pour se justifier d'avoir abjuré les sermens qui les lioient à son obéissance , le Libérateur de l'*Escaut*

pour le leur opposer avec encore bien plus de fondement.

Ils citoient des violences ! La clôture de cette riviere est-elle une opération bien douce ? les *Espagnols* méprisoient leurs privilèges ! Ont-ils respecté ceux des *Brabançons* ? Le despotisme *Castillan* avoit un prétexte spécieux, le maintien de la religion établie ; & un motif réel, la crainte trop bien fondée d'un soulèvement. Il étoit par-là susceptible d'excuse, ou d'adoucissement ; & cependant il parut aux *Provinces-Unies* suffisant pour autoriser leur défection.

Combien donc doit paroître légitime aux yeux de l'Héritier des droits de ce Souverain dépouillé, la réclamation contre un monument de révolte, contre un acte qui éternise non-seulement la mémoire d'une rébellion fortunée, mais le châtimement des provinces scrupuleuses qui ne l'ont point partagée ?

L'Empereur peut-il oublier que si les habitants d'*Anvers* n'étoient pas ses sujets, ils auroient été ses ennemis ? Lui est-il permis de continuer de concourir à leur dégradation, fondée uniquement sur ce qu'ils n'ont pas concouru à celle de ses prédécesseurs, & de tolérer plus long-tems la ruine d'un pays qui n'auroit pas cessé d'être florissant, s'il avoit pu cesser d'être fidèle ?

Sans doute la foi est due aux traités : sans doute les conventions qui fixent la destinée des Etats doivent avoir leur effet, comme celles qui règlent le sort des particuliers : mais ce principe général, à l'égard des uns comme des autres, n'est-il pas quelquefois susceptible d'interpréta-

tion, de modification ; & n'est-ce pas ici le cas de mitiger la rigueur du texte par un commentaire, ainsi que le texte lui-même par les variations de la fortune, & le changement des circonstances ?

Dans les Tribunaux ordinaires on présente un contrat solennel, muni de toutes les formalités qui paroissent le rendre authentique : on en demande l'exécution : mais les Juges découvrent qu'il a été le fruit d'une usure criminelle : il a été signé par un fils de famille qui, dans une détresse produit par des manœuvres artificieuses, a cru ne pouvoir éviter sa ruine qu'en contractant ses engagements ruineux. Croit-on violer les règles de la justice en le résiliant ?

N'est-ce pas là précisément la nature de l'accord dicté à *Munster* par les *marchands couronnés* qui, en arrachant au dissipateur *Philippe IV* le sacrifice d'une partie de ses domaines, lui fesoient signer la ruine de l'autre ? S'il y a jamais eu un traité contre lequel la minorité des Souverains, quand il s'agit du démembrement de leurs couronnes, pût être alléguée, ou l'inaliénabilité des droits attachés à leur grandeur pût être légitimement rappelée, n'est-ce pas celui-ci ?

Quiconque traite avec ces augustes & terribles mineurs, ne doit-il pas savoir qu'ils ne font que les titulaires d'une grande substitution, contre les droits & les limites de laquelle ils ne peuvent prescrire ; qu'il n'y a de traités solides que ceux qui sont fondés sur la justice, & même, autant qu'il est possible, sur l'intérêt mutuel des contractans ; que tout ce qui émane du redoutable droit de la force ne peut

cesser d'en dépendre ; que pour réclamer utilement , *équitablement* même , l'observation des clauses qu'elle a dictées , il faut avoir toujours la supériorité qui n'a pas permis de les éluder ; qu'enfin quand un engagement n'a d'autres caution de sa justice que le canon , cette justice passe avec la foudroyante machine dans le parti qui fait le mieux en faire usage.

Si les *Hollandois* se flattent d'avoir ce bonheur ou cette adresse aux 18^e siècle , comme au 17^e , ils peuvent en risquer l'essai : mais qu'ils cessent alors d'invoquer les loix d'une justice positive , qui n'a rien de commun avec l'état de la question actuelle ; qu'ils cessent de vouloir rejeter sur leurs adversaires la honte de les voir violées. Ils ne les ont point consultées à *Munster* : le *Traité* qu'ils réclament comme le fondement de leurs droits , n'est donc pas au nombre de ceux qu'un Souverain ne peut rompre sans s'exposer à payer ses succès par ses remords , sans avouer qu'il préfère l'extension de son pouvoir à la tranquillité de sa conscience.



§. IV.

La clause du Traité de MUNSTER qui stipule la clôture de l'ESCAUT, est-elle conforme au DROIT NATUREL?

LE principe que je viens de développer est évident ; cependant il est aussi susceptible d'exception : un traité dicté par la force , un engagement exigé par la contrainte , pourroit être respectable , & dévouer à la haine publique le foible qui l'ayant signé par détresse , oseroit le rompre quand il seroit devenu le plus fort.

Ainsi quand un Roi de *Syracuse* , vainqueur des *Carthaginois* , stipula pour condition de la paix , qu'ils renonceroient à sacrifier des enfans à leurs dieux , en se montrant supérieur à ces dieux sanguinaires autant qu'à leurs lâches adorateurs , il acquit des droits sacrés à l'obéissance des uns & des autres : si *Carthage* avoit osé se soustraire par la suite à ce joug bienfaisant , sous prétexte que la violence seule l'avoit imposé , le respectable *Gelon* n'auroit pas perdu ses droits , quand même il se seroit trouvé dépourvu des forces nécessaires pour le faire valoir ; & le triomphe des pontifes assassins n'auroit été qu'un crime de plus.

Pourquoi ? Parce que la clause convenue dérhoit du droit de la nature ; parce qu'en leur ordonnant d'être humains , elle ne leur

prescrivait qu'un devoir indépendant de toutes les combinaisons politiques : mais ici quelle différence !

D'abord nous venons de voir que les *Hollandois*, au lieu de déployer à *Munster* le despotisme compatissant de ce héros trop peu célébré, avoient même excédé le despotisme cruel interdit par lui aux *Carthaginois* : non-seulement ils avoient sacrifié à leur jalousie des provinces entières, mais ils avoient exigé d'un grand Roi qu'il se fît le ministre de ce sacrifice : ils l'avoient forcé de promettre que ses enfans seroient immolés de sa main au Dieu qui du fond de ses marais exigeoit impitoyablement & les victimes, & la maniere de les offrir ; premiere infraction au droit de la nature (1).

Mais ils pourroient la pallier en disant qu'elle étoit moins funeste, opérée par la main paternelle, qu'elle n'auroit pu l'être par des mains ennemies ; qu'il valoit mieux pour les *Brabans* recevoir de leurs propres Souverains la

(1) L'esprit du Traité de *Munster* étoit visiblement que les Rois d'*Espagne* se chargeassent d'interdire à leurs sujets la navigation où les *Hollandois* trembloient de les avoir pour rivaux : & cet esprit s'est développé dans tout son appareil lors de la suppression de la Compagnie d'*Osende* ; à ce moment où ils concoururent à forcer le Souverain des *Pays-Bas* de révoquer une concession qu'il venoit d'accorder, de renverser lui-même un édifice qu'il venoit de construire, de ruiner physiquement une foule de sujets qui avoient sur sa parole hasardé leur fortune dans une association dont il étoit le garant.

défense de sortir d'une enceinte déterminée, que de se livrer à une perte assurée, en franchissant les limites : & que leur résolution étant formelle, inébranlable, de voir l'*E scaut* sans navigateurs, ou d'en faire le théâtre d'une scène non interrompue de pillages & de massacres, l'interdiction qu'ils prononçoient par la bouche de ses Souverains étoit encore un égard pour les droits de la nature, dont on auroit dû leur savoir gré.

Soit : mais cette interdiction elle-même quel en est aujourd'hui l'objet ? Quelles sont les prétentions dont une flotte menaçante, postée à l'embouchure de l'*E scaut*, est l'interprète, & & le soutien ? Est-ce une possession utile qu'ils veulent s'approprier, & faire valoir ? Est-ce une jouissance précieuse à laquelle il leur coûte de renoncer ? Est-ce un terrain favorable, fertilisé par leurs travaux, dont ils ne puissent se résoudre à sacrifier les productions ? Leur résistance alors seroit *naturelle*.

Sans doute si jamais la Maison d'*Autriche* prétendoit remettre les *Suisses* sous le joug que leurs ancêtres ont secoué, on leur pardonneroit de recourir, pour conserver leur affranchissement, aux armes qui l'ont procuré. Ils diroient, sans qu'on pût raisonnablement les contredire, que ce sont des droits *naturels* qu'ils défendent.

Le tribut imposé par les *Dantzikois* aux flots de la *Vistule* est injuste, mais il leur est profitable : il ne détruisoit rien sur cette rivière ; il vivifioit leur cité : on n'a pas été surpris de l'acharnement avec lequel ils en ont revendi-

qué la continuation. Si ce n'est pas là un droit *naturel*, c'est du moins un droit civil auquel on peut être excusable d'adapter le premier de ces noms.

Dans la nature un être qui tue pour se nourrir, paroît en suivre les loix : sa cruauté est couverte par ses besoins, & par la nécessité de sa conservation ; mais celui qui égorge sans besoin, & déchire sans nécessité ; celui qui donne la mort uniquement pour se procurer le spectacle d'un cadavre, & jouir de l'image de la destruction, est regardé comme un monstre dangereux qu'il faut se hâter de détruire lui-même.

Aussi quoique le lion & le tigre vivent également de proie & de carnage, l'un qui ne tue que pour vivre est-il resté l'emblème de la magnanimité, tandis que l'autre qui attaque moins pour soutenir sa propre vie, que pour se procurer le plaisir de l'ôter, est devenu celui de la bassesse & de la barbarie.

Ainsi dans le droit naturel pur, le meurtre n'est excusable que quand il devient pour l'être carnacier un moyen d'existence. Dans le droit naturel modifié par les institutions politiques, l'usurpation, & ses funestes accessoires, ne peuvent être légitimées, ou plutôt excusées ; que quand le terrain envahi se trouve au moins utile à l'usurpateur, quand l'exploitation sous sa main est aussi avantageuse au moins qu'elle pouvoit l'être sous celle du propriétaire dépouillé ; si l'injustice du *droit de convenance*, soutenu par l'audace, & ratifié par la fortune, peut jamais être adouci, ce ne

ne peut être que par cette exactitude à se rapprocher des vues de la nature , en s'éloignant de celles de l'équité.

Est-ce là ce que font , ce qu'ont fait , ce que veulent faire les *Hollandois* ? Il s'en faut bien : ce n'est pas le droit d'exploiter lucrativement un de leurs domaines qu'ils réclament : c'est celui de vouer à une honteuse stérilité un domaine qui ne leur appartient pas : c'est celui de perpétuer chez leurs voisins une mort qu'ils y ont portée.

Qu'on y prenne garde : eux-mêmes ne tirent aucun parti de l'*Escaut* : possesseurs de deux embouchures de ce fleuve , & de son cours au-dessus pendant plusieurs lieues , ils en négligent impitoyablement tous les avantages : ils n'ont pas un seul port dans toute cette étendue , qui n'est elle-même qu'un des plus superbes ports dont la nature ait voulu gratifier le commerce & la navigation (1).

Pareils à ces despotes de l'*Asie* qui dévastent d'immenses contrées sur leurs propres possessions , pour ôter à leurs ennemis l'idée & l'espérance de s'approcher d'eux , ils ont mieux aimé , de peur de réveiller , d'alimenter l'industrie de leurs voisins , priver la leur propre d'une de ses plus précieuses ressources : ils ont préféré de condamner à une flétrissante inutilité un fleuve qui vaut à lui seul tous les entrepôts de la *Hollande* entière , que d'en par-

(1) *Flessingue* , *Middelbourg* , appartiennent à la mer , & non pas à l'*Escaut*.

ager le moindre avantage avec leurs anciens freres, à qui ils feignoient d'en laisser la propriété.

Il faut le dire nettement : c'est là un esprit de destruction, & non pas un esprit de possession, des sacrifices de ce genre sont un attentat contre la nature elle-même ; & malheureusement il n'est que trop dans la politique, dans le génie de ces républicains de les multiplier.

C'est par ce même esprit qu'ils ont ravagé presque toutes les îles à épicerie, pour s'en assurer le domaine exclusif : tous les arbres dont ils n'étoient pas sûrs de recueillir seuls les productions, ils les ont détruits ; toutes les mains qui pouvoient être tentées d'en hasarder le commerce sans leur aveu, ils les ont coupées : dans les îles le fer & le feu sont devenus les liens, les gardiens de ce commerce.

Et ce despotisme incendiaire ils l'exercent jusqu'en Europe : à leur arrivée les bâtimens chargés de *gerofle*, de *canelle*, &c. sont accueillis par une avarice inquiète & impitoyable, qui en pèse les cargaisons : préférant une disette qui en rend la vente plus lucrative, & moins embrassante ; elle livre aux flammes tout ce qui excède la quantité fixée dans ses calculs : également ennemie des hommes dans les deux contrées, les sacrifiant également à sa cupidité dans celle où naissent ces denrées funestes, & dans celle où on les débite, pour se délivrer d'une abondance importune, elle prodigue avec une égale facilité, & le sang sur les racines, & le feu contre les moissons : voilà l'esprit qui a tissé les fers de l'*Escaut*.

D'après ces considérations seules, que lui manquoit-il pour avoir le droit de les briser ? Une protection puissante, des circonstances heureuses : ces deux avantages se sont réunis de nos jours : rien donc n'a dû empêcher son Maître de lui dire : *« Sois libre »* ; & le véritable agresseur sera celui qui s'opposera à cet affranchissement équitable.

Si vos principes sont justes, dira encore un *Hollandois*, les conséquences que vous en tirez ne le sont pas : il est vrai que dans le droit de la nature toute destruction qui ne sert pas à une vivification est une lâcheté cruelle ; mais nous sommes loin de mériter ce reproche : vous nous devez au contraire la louange qui le prévient.

Si nous avons attaqué, c'est en lions, & pour dévorer, pour nous nourrir nous-mêmes : après quatre-vingt ans de batailles & de victoires, nous avons enfin saisi notre proie : nous lui avons sans scrupule donné à *Munster* le coup mortel, parce que notre propre existence en dépendoit ; c'est le grand axiôme de tous les tems : *væ victis* !

Vous pleurez sur la décadence d'*Anvers* : mais songez à la prospérité d'*Amsterdam* : ne voyez pas l'*Escaut* fermé, & désert ; voyez le *Texel* ouvert, & peuplé : si l'aspect de l'humiliation des *Pays-Bas Autrichiens* vous afflige, vous trouverez de quoi vous consoler en fixant vos regards sur les nôtres.

Songez que sans la léthargie de l'*Escaut*, cet entrepôt immente d'*Amsterdam*, & cent autres dont notre industrie aussi courageuse qu'infatigable l'a entouré n'existeroient pas. Des mil-

lions d'hommes y cultivent en paix tous les arts utiles & agréables : ils y font fleurir le commerce, la navigation ; ils font dans l'univers entier les nourriciers de l'agriculture, & les pourvoyeurs généraux de tous les peuples.

Levez la barrière qui a repoussé de ce côté les trésors, & l'activité dont autrefois l'*Escaut* étoit la source, ces cités si animées redeviendront ce qu'elles étoient, des marais inaccessibles, le tombeau des générations futures, & la honte du siècle qui aura produit cette affreuse révolution (1).

Cette raison peut paroître excellente aux matelots du *Pampus* : mais doit-elle sembler décisive aux Bourguemestres d'*Anvers*, aux peuples dont ils surveillent les intérêts, au Souverain éclairé qui ne peut, sans manquer au premier de ses devoirs, sans compromettre sa justice & son honneur, continuer d'être le complice de leur oppression ?

Elle se réduit à la considération que j'ai dit que je ne discutois pas, & qui en effet n'a pas besoin d'être discutée ; à l'intérêt personnel, au droit du plus fort : en ces sens j'avoue que l'interdiction de l'*Escaut* sera conforme au droit

(1) C'est-là le langage des *Hollandois* Aes *Etats-Généraux*, dans la résolution du 9 Octobre, disent positivement que l'*ouverture de l'ESCAUT est de la dernière conséquence pour l'Etat, & étroitement liée avec le maintien & la sûreté du pays*. Nous verrons par la suite si cette assertion, qui sert de fondement à leur opiniâtreté, est véritablement fondée.

naturel ; mais ce droit en approuvera également la réhabilitation.

Dans l'exemple que j'ai cité , l'animal carnacier est justifié par son appétit : mais si la proie qu'il a cru saisir lui échappe , & se venge ; si étant abattue , elle peut se relever , & l'étrangler lui-même , elle n'en aura rien fait que de très-louable , de très-légitime.

Cette raison séparée du droit que produisent les conventions politiques ou civiles , n'est pas admissible entre les hommes ; ou bien , comme je l'ai observé , elle justifie également la défense & l'attaque : elle seroit aussi contraire que favorable aux *Hollandois*.

Appuyée par les traités , elle pourroit être de quelque poids , si ces traités en eux-mêmes étoient valides ; s'ils étoient originairement fondés sur la justice , ou sur une convenance mutuelle : mais celui de *Munster* , comme je l'ai fait voir , n'étoit que l'abus de la force ; la clause qui exige la stagnation de l'*Escaut* , est contraire au droit de la nature , puisqu'elle opère une inertie que ce droit réprouve ; ou si les *Hollandois* prétendent qu'elle y est conforme , parce qu'elle leur devient profitable , l'infraction qui l'abroge s'en rapproche également , puisqu'elle fait revivre une possession , des jouissances plus anciennes encore que les leurs , & non moins utiles aux propriétaires.



S. V.

*La clôture de l'ESCAUT ne blesse-t-elle
pas le DROIT DES GENS?*

IL leur reste une ressource : c'est de dire qu'ils n'avoient pas même ici besoin d'une convention particulière : la prohibition qu'ils ont fait ratifier par un traité , ils pouvoient l'ordonner sans cette forme. Maîtres de l'embouchure de l'Escaut , & des deux rives qui la bordent , ils en ont interdit le passage : qui peut leur en contester le droit ?

Les Souverains , les simples particuliers ne peuvent-ils pas fermer à des étrangers l'accès de leurs domaines ? Je possède des terres qui séparent de la grande route celles d'un voisin situé au-dessus de moi : certainement il lui seroit commode & avantageux de les traverser pour arriver directement au chemin commun : cependant ne puis-je pas me refuser à cette servitude ? Si elle n'est pas stipulée par un aveu formel de moi , ou de mes prédécesseurs , dois-je me faire un scrupule de l'obliger au détour fatigant qui diminue la valeur de sa propriété ?

Voilà , ajoutent les *Hollandois* , le cas où nous nous trouvons , excepté que non-seulement il n'y a point de contrat qui nous assujettisse à lier le passage réclamé ; mais qu'il y en a

un au contraire qui défend même de le convoiter.

Le raisonnement seroit bon si la comparaison étoit exacte ; mais elle ne l'est , ni dans le droit , ni dans le fait : jamais on n'a prétendu soumettre à la même jurisprudence les deux élémens au sujet desquels on voudroit ici que la propriété de l'un emportât celle de l'autre.

La terre, cette masse lourde & grossière, théâtre de nos vertus comme de nos excès, est dévouée en général, & en détail à la tyrannie de la propriété ; elle est soumise aux chaînes de toute espèce, qui se fabriquent à sa surface, & dont les matériaux ou les objets sont sortis de son sein. On la charge de ramparts : on l'entoure de barrières : on la divise, on la dépèce par des contrats : la stabilité ne lui permet de se dérober à aucune des loix qu'on veut lui imposer.

Il n'en est pas de même de cet autre élément qui l'entoure, la pénètre, l'embellit ; de cet élément dont la mobilité est l'essence, qui n'existe qu'autant qu'il est fluide, & qu'une loi inévitable précipite sans cesse vers un bassin commun.

Vous pouvez en emprisonner quelques portions : l'industrie laborieuse peut construire à grands frais des étangs : si la nature d'elle-même a oublié de donner une issue à quelques-uns de ces dépôts qu'elle laisse se former à l'écart, & que vous en possédiez les bords, sans doute vous en aurez le domaine entier : il vous sera permis d'en interdire l'accès, puis-

que personne ne pourra ni en fortir , ni y pénétrer , sans passer sur les terres qui vous appartiennent.

Mais ce magasin général qui contient la terre , plutôt qu'il n'y est contenu ; ce dépôt universel où la nature puise & verse sans cesse les eaux de l'usage desquelles elle a fait dépendre l'existence de tout ce qu'elle animoit , ce réservoir bienfaisant dont le dessèchement feroit la proscription absolue de toutes les races vivantes , il n'appartient à personne , parce qu'il appartient à tout le monde.

Et cet élément dont il étoit nécessaire que la possession restât commune , l'ordonnateur suprême l'a pour ainsi dire organisé de manière que l'idée même de l'enchaîner pût paroître incompatible avec son essence. Cette eau qui baigne les rivages dont vous êtes propriétaire , vous ne pouvez en prétendre l'empire , non-seulement parce que tous les êtres en ont un besoin égal , mais parce qu'au moment où vous allez la marquer du sceau de la servitude , elle vous échappe , elle est déjà sur un domaine étranger.

D'ailleurs vous n'avez point d'intérêt à l'asservir : sa fuite vous est plus utile que ne le feroit sa stagnation : en paroissant se dérober à votre joug , elle emporte pourtant avec complaisance les vaisseaux chargés des productions de vos domaines : elle y verse celles qu'elle a recueillies dans les terres plus éloignées : dociles pour tous les hommes , sans être l'esclave d'aucun ; emblème de la liberté qui s'entretient par les orages , & vivifie par ses agitations

tations le séjour qu'elle semble troubler, elle est la bienfaitrice universelle, le lien de tous les peuples, & l'ornement du monde.

Aussi la franchise de la mer est-elle devenue un des plus sacrés axiômes du code du *droit des gens*, & peut-être le seul qui mérite un hommage sans exception. Les tentatives de quelques nations pour l'éluder n'ont jamais eu de succès : pour s'assurer l'empire des eaux il faudroit une fortune aussi constante que leur surface est variable, des forces égales à son étendue.

Mais cette indépendance, cette propriété de n'appartenir qu'aux hommes qui ont l'audace de les parcourir, & pour l'instant seulement où ils en sillonnent la superficie, s'étend à leurs divisions, comme à leur totalité. Si quelques Puissances ont eu quelquefois le délire de se croire, & le bonheur de se faire croire propriétaires d'un *bras de mer*, d'un *détroit*, ce n'est pas en les rendant inaccessibles qu'elles ont prétendu signaler leur possession : ce n'est pas pour régner sur un désert qu'elles y ont étendu leur sceptre.

Le Roi de *Dannemarc* se dit le maître du *Sund* : on ne lui conteste pas le léger tribut qu'il lève sur ce passage : mais il seroit bien fâché qu'on le soupçonnât de vouloir le fermer.

Les *Vénitiens* se prétendent les maris de la Mer *Adriatique* ; mais époux complaisans, possesseurs tranquilles, ils sont bien loin d'écarter du lit conjugal où ils reposent, les navigateurs curieux d'en partager les droits.

Les *Turcs* ne voient pas sans inquiétude les *Européens* se hasarder dans les rochers, & les bancs de sable de la *Mer Rouge*; mais c'est le fanatisme de la religion qui excite leurs scrupules, & non celui de la propriété qui anime leur jalousie. Aux *Dardanelles*, ils arrêtoient les vaisseaux de guerre, ils visitoient les marchands : le soin de leur propre sûreté excusoit cette vigilance; & les *Russes* viennent de leur prouver qu'elle n'étoit pas irréfragablement ratifiée par le *droit des gens*.

En général si la volonté divine a fixé des bornes à la mer; si Dieu lui a dit : *Tu viendras jusques-là, & non plus loin*; l'aveu unanime de toutes les nations lui assure le droit de venir librement jusqu'à cette limite tracée par l'ordre suprême. La mer est reconnue indépendante de tout autre pouvoir que celui de son auteur (1) : mais cet avantage que per-

(1) Non-seulement par leur situation politique & physique, les *Hollandois* sont plus intéressés que les autres nations à soutenir cette vérité; mais c'est un de leurs plus célèbres auteurs qui l'a le premier développée avec quelque étendue : l'ouvrage de *Grotius* intitulé *Mare Liberum* a été composé sur-tout en faveur de sa nation; cet écrivain y établit, ainsi que dans son grand traité du *Droit de la Guerre & de la Paix*, que la mer ne peut devenir la propriété d'une nation particulière.

Il est vrai qu'il ne pense pas de même à l'égard des rivières : mais ses décisions ne tombent que sur des cas tout différens de celui dont il s'agit ici; il n'avoit pu le prévoir, puisqu'il étoit mort en 1645.

sonne ne peut lui contester, les fleuves qui en font partie peuvent-ils en être privés ?

Quel est sur un canal tel que l'*Escaut* le point où les *Etats-Généraux* fixeront le commencement de leur empire, & la fin de celui de la mer ? A quelle marque distingueront-ils la ligne préfixe où les eaux descendues le matin cessent d'être *Brabançonnes*, celle où les flots repoussés le soir par l'Océan, & libres comme lui, reçoivent la livrée funeste qui décide leur servitude ?

Est-ce le moment où ils s'enclavent dans les rives *Hollandoises* ; est-ce leur simple passage sur la terre des *Provinces-Unies*, qui produit cette métamorphose ambulante ? Est-ce cette filière politique qui les transmue sur le champ avec tant d'efficacité ; qui dénature également à chaque marée le torrent qui s'éloigne d'*Anvers*, & celui qui s'en rapproche ?

Mais l'air suit le même cours ; l'air passe, & repasse aussi de la même manière sur leurs domaines. Pourquoi les *Hollandois* ne prétendent-ils pas qu'il doit subir les mêmes vicissitudes dans son existence politique ? Que n'interdisent-ils aux oiseaux le droit de passer du *Brabant* dans la *Zélande* ?

Les ballons *aërostatiques* sont encore un peu loin de devenir des voitures commodes & assurées ; d'offrir des ressources pour le commerce, & la curiosité : mais enfin s'ils acquerroient jamais une perfection qui les rendît propres à cet usage, tomberoit-il dans l'esprit d'un peuple quelconque de stipuler, en traitant avec des voisins même vaincus,

que les *aéronautes* ne pourront traverser les nuages qui ombrageront son pays ? Un *Roi de FRANCE* interdira-t-il à l'*Espagne* la faculté de faire voler ses couriers en ligne droite des *Pyrénées* aux *Alpes*, sous prétexte que ce seroit déroger à sa souveraineté ?

Ce projet paroîtroit fou autant qu'injuste , par l'impossibilité d'asseoir des Corps-de-garde sur ce courant variable , par l'atteinte que cette tentative , si elle réussissoit , porteroit au *droit des gens* , fondé sur celui de la nature , qui a voulu que l'air fût & restât commun à tous les hommes , quoique partagé entr'eux tous , & passant perpétuellement , mais librement , de l'un à l'autre.

La stipulation des *Hollandois* contre l'*Escaut* n'est pas si folle , parce qu'il est plus aisé d'établir des vaisseaux stationnaires sur un fleuve , & des frégates à *mitraille* à son embouchure , qu'auprès des réservoirs de la neige & de la grêle : mais est-elle moins injuste ?

Quoi ! cette masse d'eau qui ce matin descendoit d'*Anvers* , qui ce soir y remonte , vous appartient ! Essayez donc de la fixer sur ce terrain qui vous en confère la propriété : signalez votre force & votre domaine , en lui fermant le passage. Ce n'est pas aux flottes qu'elle charrie qu'il faut adresser vos ordres ; c'est à elle-même : renouvellez , éternisez donc le prodige de *Josué* ; ou si votre ambition est obligée de céder en ce point à la nature ; si pour votre propre salut , vous êtes obligé de laisser écouler mes eaux , n'y a-t-il pas de votre part une injustice révoltante à

ne vouloir permettre que le passage qui vous est salutaire , en interdisant celui qui me seroit utile ?

Supposons qu'à *Munster* , au lieu de mutiler l'*Escaut* & le *Brabant* , on en eût cédé la propriété aux *Hollandois* , & que les Princes *Autrichiens* , restés *Comtes de FLANDRES* , eussent entrepris avec succès de détourner ce fleuve dans le grand canal de *Gand* à *Bruges* ; qu'ils eussent pu lui ménager une embouchure digne de lui , à travers les dunes entre *Ostende* & *Blankenberg* , les *Hollandois* ne se seroient-ils pas récriés contre cette innovation violente ? N'auroient-ils pas dit qu'on enfreignoit les loix les plus sacrées de la nature & de la justice ; que par leur position ils avoient des droits sur les eaux de la rivière , avant même qu'elles fussent arrivées jusqu'à eux ; qu'entreprendre d'en changer ainsi le cours étoit un attentat intolérable contre les principes qui font la sécurité des peuples ?

Eh bien , ce qu'ils n'auroient pas voulu endurer physiquement du *Comte de FLANDRES* , pourquoi osent-ils se le permettre politiquement contre le *Duc de BRABANT* ? Lui fermer l'embouchure de sa rivière , n'est-ce pas pour lui la même chose que si on la desséchoit ? Les *Hollandois* se seroient crus autorisés à remonter jusqu'à *Gand* , pour rappeler ces eaux fugitives dans leur véritable canal ; ils auroient fait valoir même sur ce territoire étranger la destination qu'elles devoient avoir sur le leur : pourquoi donc leur voisin ne pourroit-il pas en descendant exercer aussi le même droit de

suite ? Maîtres d'*Anvers* ils auroient exigé pour soutenir la prospérité de cette ville, que son canal fût toujours plein, & que l'*Escaut* y coulât librement dans les deux sens : l'Empereur ne demande pas autre chose.

Mais avec la franchise des eaux qui s'échappent de son pays, ou qui y remontent, il veut aussi celle des flottes qu'elles porteront ! Sans doute : eh, l'une n'est-elle pas la suite nécessaire de l'autre ? Ces eaux sont-elles des ennemies avec qui vous soyez en guerre, & dont vous ayez droit de confisquer la charge ?

Un point aussi solennellement consacré par le *droits des gens* que celui de la franchise de la mer, c'est que, même au milieu de ces terribles infractions de tous les droits qu'on appelle la *guerre*, l'enveloppe extérieure des cargaisons suffit pour les rendre respectables : qu'un *vaisseau Ami* sauve la *marchandise ENNEMIE*. Toutes les nations sont convenues de ne pas attenter à la propriété du navire, & d'en étendre la sauve-garde à ce qu'il contient.

Eh bien, pourquoi ces eaux qui sortent d'*Anvers* chargées de vaisseaux, dont vous respecteriez la propriété en pleine mer, n'ont-elles pas le même privilège que l'Océan avec lequel elles vont se confondre ? Pourquoi la franchise du bâtiment qu'elle porte ne s'étend-elle pas jusqu'à elles, pourquoi la leur ne s'étendrait-elle pas jusqu'à lui ? Puisque vous ne pouvez pas les arrêter, pourquoi arrêtez-vous ce qu'on lui confie ? De quel droit leur défendez-vous de porter à la mer ce qu'elles ont reçu pour elle ? N'est-ce pas-là un véritable brigandage ?

Sans doute un Souverain dans les Etats duquel une rivière prend naissance , peut se dire en droit d'en dominer le cours , jusqu'au terme où elle abandonne ses Etats ; elle est alors dans le cas d'un lac , ou d'un étang. En montant en descendant , on ne peut que pénétrer chez lui , ou en sortir : si par des considérations particulières ils veut interdire cette facilité au commerce , il sera mauvais politique ; il sera administrateur aveugle , ou injuste envers ses sujets ; mais il ne violera point le droit commun des nations : tous les hommes qui pourroient profiter de cette ressource étant soumis à ses volontés , en la leur enlevant , il fait un usage peu éclairé , mais légitime , de sa puissance.

Mais si ce même courant traverse successivement plusieurs royaumes , & leur présente par conséquent un moyen facile de communication ; celui qui en interceptera le passage , violera le *droit des gens* autant de fois qu'il y aura de parties intéressées à cette prohibition ; & si c'est un fleuve qu'on boucle ainsi , le droit de toutes les nations sera violé , puisque c'est la mer , puisque c'est la propriété commune à toutes qui se trouvera tyrannisée dans cette partie.

Qu'on y prenne garde , en fermant l'*Escaut* les *Hollandois* semblent n'avoir voulu maîtriser que les sujets d'une Puissance trop foible alors pour repousser leurs exactions : mais n'étoit-ce pas réellement à tous les peuples qu'ils imposoient ce joug honteux ? Pourquoi un négociant *Anglois*, un *Russe*, un *Italien*,

qui veut envoyer par mer ses effets à *Anvers*, ne le pourra-t-il pas ? Qu'ont de commun ces nations avec la molle condescendance des *Espagnols* de l'autre siècle, & le traité du 30 Janvier 1648 ? Y ont-elles concouru ? L'ont-elles signé ? L'ont-elles ratifié ? L'ont-elles garanti ?

Je suis bien surpris qu'au lieu de faire tenter le passage par des bâtimens *Autrichiens*, on n'ait pas fait apparôître sur le *Hondt* un pavillon *Russe*. Qu'auroient dit les *Hollandois* à la vue d'une patente *Esclavonne*, signée *Catherine*, & d'un chargement de *Petersbourg* déclaré destiné pour *Anvers* ?

Je m'étonne que cette Puissance qui semble de nos jours en possession de résoudre les problèmes politiques, & d'ouvrir les passages enchaînés par la force, n'ait pas ambitionnée la gloire d'affranchir celui-ci : certainement la flotte gardienne de *Flessingue* auroit été embarrassée ; & si la mitraille de *Lillo* avoit eu lieu, au moins ce n'est pas au nom du Traité de *Munster* qu'elle auroit été lancée.

Ainsi ce Traité est injuste : il est contraire à toutes les especes de droits reconnus parmi les hommes, autant qu'à celui de la nature : il est sans exemple dans l'histoire (1) ; il seroit par

(1) On voit des rivières & de très-belles rivières presque devenues inutiles à la navigation, par la tyrannie des péages : la *Meuse*, le *Rhin*, l'*Elbe*, & bien d'autres, gémissent sous ce despotisme extravagant, reste des institutions de la barbarie, de l'ignorance, autant que de l'avi-
lui-même

lui-même très-facile à éluder, sans que la politique la plus subtile pût trouver le moindre prétexte pour en réclamer l'exécution : voyons maintenant si les *Hollandois* ont un intérêt effectif à le soutenir ; si le sacrifice en seroit aussi ruineux pour eux qu'ils le prétendent.

Jusqu'ici j'ai parlé en Jurisconsulte qui discute des droits politiques : parlons maintenant en Philosophe qui apprécie les convenances, qui, sans abandonner les principes de la justice, voudroit en faveur de l'humanité, pour prévenir s'il est possible l'effusion du sang, & les calamités de la guerre, établir ceux de la prudence. Je m'adresse à des hommes assez éclairés pour m'entendre, à moins que le funeste prestige de l'intérêt ne les rende aussi inaccessibles à la raison, qu'ils voudroient que *l'Escaut* le fût au commerce.

dité : leurs bords sont infestés de corsaires insolens sous le nom de *comis*, chargés de rançonner, au nom des Princes dont elles fertilisent les domaines, les malheureux marchans qui s'exposent à ces ruineuses excursions : cette avarice aveugle sans doute en élude la destination : elle en détruit l'utilité ; mais il n'y en a aucune dont on se soit jamais avisé de barrer le passage, avec l'intention avouée de la rendre inutile.



§ VI

Si l'ouverture de l'ESCAUT seroit aussi préjudiciable aux HOLLANDOIS qu'ils paroissent le craindre ; & si dans tous les sens ils ne devraient pas la préférer à la guerre.

HÉRITIERS des *Maurices*, des *Ruyters*, vous croyez dans la régénération de l'*E scaut* voir l'arrêt de votre décadence : vous vous imaginez qu'il faut que le *Brabant* reste dans sa léthargie, pour que la *Hollande* n'y tombe pas : vous tremblez que ces magasins qui font fleurir les bords de l'*Amstel*, n'aillent bientôt vivifier ceux d'un fleuve si supérieur : l'immense population qui écrase les pilotis d'*Amsterdam* vous paroît déjà transportée de ces marais fangeux, & souvent infects, dans les plaines si fertiles, si riantes, si salubres du *Brabant* ? Vous aimiez mieux, pour en prévenir la transplantation future, en sacrifier dès à présent une partie : vous consentez à voir aujourd'hui les frontières de vos Etats ensanglantées, ravagées, de toutes les manières, de peur qu'un jour le centre ne se dépeuple.

Mais cet augure funeste est-il donc si bien justifié ? Cet avenir terrible est-il donc si certainement inévitable ? Est-il bien vrai que dès que le *Brabant* cessera d'être de vos côtés une prison, vos provinces deviendront des déserts ? Il n'y a pas d'observateur sensé qui puisse croire qu'à cet égard vos alarmes soient sinceres,

ou du moins qu'elles aient pour objet une décadence prochaine.

D'abord vous avez des avantages qui ne sont pas aussi aisés à acquérir, que l'est à rompre un traité inique. Vous possédez des capitaux immenses : vous connoissez tous les canaux, toutes les ressources, toutes les facilités, &, s'il faut le dire, toutes les règles du commerce : votre marine *militaire* est humiliée & dégradée ; mais votre marine *marchande* est encore brillante. Vous naviguez avec une hardiesse rarement démentie par la fortune, avec une économie qu'aucune autre nation ne voudroit, ne pourroit peut-être imiter.

Votre *Compagnie des Indes* expie aujourd'hui par sa langueur & sa détresse le despotisme atroce, le monopole injurieux & dispendieux pour les autres nations, qui, après en avoir souillé la naissance & la prospérité, accompagne encore l'approche de ses derniers momens : mais il n'est pas prouvé que sa dissolution fût une calamité pour l'État : peut-être au contraire y seroit-elle une source de régénération.

Les lumières qui deviennent plus communes ; le desir de tirer soi-même parti des avantages de la situation ou de l'industrie, commence à prévaloir chez tous les peuples de l'*Europe*, & tend imperceptiblement à diminuer votre influence sur le commerce général : mais il vous reste cependant la matière d'un vaste commerce particulier, & lucratif encore, au moins pour long-tems, dans l'énorme quantité d'espèces que vous avez su accumuler, dans l'habitude où sont presque toutes les places d'user de votre entremise, pour s'en transmettre

les équivalens ; dans vos propriétés des deux mondes , propriétés dont la possession seroit bien plus affermie par une jouissance modeste , & même obscure , que par une ostentation brillante de force & de grandeur.

Ces avantages sont-ils du nombre de ceux que l'ouverture de l'*Escaut* peut vous faire perdre ? Sont-ils du nombre de ceux qu'elle peut en un moment procurer à vos rivaux ?

Ce fleuve est un superbe canal : il étoit autrefois le rendez-vous de la navigation du *Nord* , & un des centres de celle du *Midi* : sa situation & ses avantages n'ont pas changé : mais les pays qu'il traverse sont-ils aujourd'hui ce qu'ils étoient alors ? Les autres nations qui l'enrichissoient , sont-elles au point de maladresse & de grossièreté dont il profitoit ? Admire-t-on encore dans la *Flandres* , dans le *Brabant* , ces immenses manufactures où se travailloient les laines de l'*Angleterre* , assez aveugle alors pour dédaigner de les mettre elle-même en œuvre , ou en ignorer l'art ? Ces provinces ont-elles encore pour affociée , pour soutien , la ligue de la *Hanse* , cette association des marchands industrieux qui en faisoient leur entrepôt , & le principal débouché.

Alors elles étoient le centre d'un vaste empire auquel il n'a manqué pour jouir d'un éclat , d'une prospérité durables , que de compter parmi ses institutions la loi *salique* ; d'appartenir à un Souverain moins puissant , mais qui n'ayant pas d'autres domaines , se crût vivement intéressé à prévenir la dégradation de celui-là.

Aujourd'hui elles en sont le plus foible dé-

membrement. Les productions de leur industrie sont bornées, comme celles de leur terroir : elles se multiplieront sans doute ; mais dans quelle proportion ? Leurs progrès ne seront-ils pas toujours gradués sur leurs ressources effectives ?

L'*Escaut* redeviendra un entrepôt commode & sûr : mais l'empressement à le rechercher aura des limites, comme l'emploi qu'il sera possible d'en faire : les négocians de tous les pays liés à vous par une longue correspondance, abandonneront-ils tout d'un coup ces maisons célèbres, plus affermies dans le commerce que leurs fondemens physiques ne le sont sur le terrain tremblant qui les soutient ?

Avec le tems peut-être ils se partageront entre *Amsterdam* & *Anvers* : mais peut-on craindre sérieusement que l'abandon ne soit subit & total ? Sommes-nous au tems où ces révolutions rapides s'effectuoient si aisément, où deux siècles *Venise* succédoit à *Constantinople*, & *Lisbonne* à *Venise* ? Combien de cités opulentes se sont élevées depuis que votre capitale fleurit, sans que leur grandeur ait anéanti la sienne !

De quelle époque datent dans le commerce *Londres*, *Bordeaux*, *Nantes*, *Marseille*, *Cadix* même, & *Lisbonne* ? Cette dernière a déchu depuis le 17^e siècle : mais les autres, ce même siècle les a vues naître, & vous existez encore. Croyez donc que la résurrection d'*Anvers* ne vous fera pas beaucoup plus fatale que leur naissance. Ce qui ne peut manquer de vous être funeste, ce sont les convulsions

langantes auxquelles vous voulez vous livrer pour l'empêcher.

Il y a plus : non-seulement l'ouverture de l'*Escaut* ne peut porter à la prospérité de la *Hollande* en général qu'un léger préjudice, qu'un préjudice éloigné même ; mais ce n'est qu'à une petite portion de cet État qu'elle pourroit faire ce tort insensible, & à venir : dès à présent plusieurs de ses provinces en retireroient un avantage réel & durable : la *Zélande* par exemple, & tous les pays voisins ne peuvent qu'y gagner.

L'*Escaut* leur est inutile aujourd'hui ; plus, pour ainsi dire, qu'au *Brabant* : pareils à ces frans avares qui n'osent quelquefois se faire servir des vins précieux, de peur d'être obligés d'en faire part à une trop nombreuse compagnie, de peur de partager avec les bourgeois d'*Anvers* cette navigation, ils se l'interdisent à eux-mêmes, comme je l'ai déjà observé : du moment que la barrière sera détruite, ce scrupule de convoitise ne subsistant plus, c'est pour eux, comme pour les sujets de l'*Empereur*, que l'*Escaut* cessera d'être fermé.

Ils auront pour leur propre commerce un débouché de plus : ils auront les bénéfices attachés à la possession des deux bords d'une route fréquentée, & sur-tout d'une route maritime : ils seront pour long-tems, pour toujours peut-être, les constructeurs, les directeurs, presque les propriétaires de ces navires dont l'idée semble vous inspirer un effroi si peu fondé.

Les habitans d'*Anvers* voudront négocier par mer. Ils ont de l'argent : ils ont le génie du commerce ; ils en ont le goût : mais ont-ils des

vaisseaux? ont-ils des matelots? Ne prendront-ils pas naturellement, forcément même ceux qu'ils trouveront à leurs portes? La petite diminution d'affaires qui résultera à *Rotterdam*, à *Amsterdam*, de la multiplication de celles d'*Anvers*, ne sera-t-elle pas abondamment compensée pour l'*Etat* par la solde que vaudra ce service étranger à une partie de ses sujets?

Dans tous les sens votre opposition à l'ouverture de l'*Escaut* n'est donc que la suite d'un caprice injuste, déraisonnable en lui-même, & que les circonstances rendent encore plus imprudent.

Le traité de *Munster* a pu dans le tems faire honneur à votre politique : elle étoit alors cruelle, mais éclairée : les *Pays-Bas* dont vous vous sépariez appartenoient à une Puissance qui restoit maîtresse du Nouveau-Monde, & ne pouvoit manquer de conserver le souvenir de ses pertes dans l'ancien : vous étiez peut-être excusables, vous que la ruine avoit enrichis, vous qui jouissiez de la plupart des possessions arrachées à sa foiblesse, de craindre qu'elle ne prit un jour sa mémoire pour un droit ; & que ce que l'*Escaut* auroit conservé des débris de son commerce ne nourrit la tentation perpétuelle de rappeler à son ancienne splendeur.

Si le coup qui brisa tous les rapports avec le reste des dominations de ses maîtres ne fut pas un trait d'équité morale bien épurée, c'en fut un de politique très-adroite, & très-profonde : mais ce fil une fois rompu ne sera pas aussi facile à renouer que vos appréhensions sembleroient le faire supposer. Même après la rétractation du Traité de *Munster* l'influence en

56 O U V E R T U R E

sera encore long-tems sensible : peut-être ne sera-t-elle jamais détruite.

L'*Empereur* cependant a raison de desirer l'extinction de ce monument avilissant pour une couronne qu'il possède : vous n'en avez aucune , ou du moins vous n'en avez que de bien foibles pour vous y opposer : quelque bornée que doive être la revivification de ce squelette si long-tems engourdi dans la captivité ; quelque lents que puissent être ses progrès , il sera toujours plus honorable pour le maître de commander à un corps animé qu'à un cadavre , plus flatteur , plus utile pour les peuples de faire partie d'un domaine affranchi que d'un empire esclave.

Mais quelque rapide que dût être sa régénération , quelque tort même qu'elle dût vous faire , elle vous sera toujours moins préjudiciable qu'une guerre dont il ne vous est pas permis d'espérer une issue pareille à celle de *MUNSTER* , qu'une tracasserie dont les plus heureux succès ne compenseront jamais , surtout pour vous , les calamités. Un retour sérieux sur vous-mêmes , sur votre situation , ne devoit-il pas vous rendre ou plus modestes , ou plus faciles ?

Qu'à *Munster* , traitant avec l'*Espagne* abattue , consternée , pressée par vous-mêmes dans toutes les *Indes* , par la *France* dans les *Pays-Bas* ; attaquée sur ses propres foyers par le *Portugal* déjà libre , par la *Catalogne* qui travailloit à le devenir ; succombant enfin partout sous sa propre masse , & la foiblesse de son gouvernement , vous ayez eu la hardiesse de lui proposer , & le bonheur de lui faire ratifier , le sacrifice douloureux des plus beaux droits

droits d'une province, qui alloit lui échapper si elle s'y étoit refusée; on le conçoit.

Mais aujourd'hui vous êtes presque vous-mêmes réduits à la position où l'*Espagne* se trouvoit en 1648. De forces maritimes, vous n'en avez point: de forces terrestres, vous en avez peu: vous sortez d'une guerre ruineuse, terminée par une paix peu honorable: une Compagnie de commerce regardée si long-tems comme la source de la prospérité commune de votre État, & associée à sa gloire, n'est plus qu'une charge embarrassante qui vous prépare peut-être autant de désastres, que vous avez cru autrefois lui devoir de succès (*).

Toutes les nations successivement éclairées conspirent à vous enlever ce commerce pré-

(*) C'est une remarque singulière que les trois Compagnies des *Indes* les plus brillantes, les seules qui aient réellement été, ou paru être des Corps puissans, se soient à-peu-près dans le même tems trouvées dans une décadence commune. La Compagnie *Françoise* n'a pu résister aux premiers symptômes de la détresse: elle s'est évanouie sans résistance. Les deux autres plus robustes ont un peu combattu: elles traînent encore: combien durera leur langueur? On n'en fait rien.

Mais enfin il est certain que dans le tems où le Ministre *Anglois*, quel que fût son motif, déclaroit publiquement sa Compagnie des *INDES* insolvable, celle de *Hollande* avouoit non moins publiquement son insolvabilité: des deux côtés il a fallu venir à leur secours: on verra quel sera l'effet des remèdes: mais la maladie seule ne justifie-t-elle pas les censures que tant de gens éclairés n'ont cessé de multiplier contre cette manière de faire, & d'administrer le commerce.

caire, ce trafic regrattier, auquel l'ignorance universelle a donné dans vos mains tant d'importance & de grandeur : depuis plusieurs années vous n'attirez l'attention de l'*Europe* que sur des démêlés intérieurs incapables, quel qu'en soit le succès, quelle qu'en soit la véritable cause, d'augmenter au-dehors votre crédit, & votre considération.

Est-ce là le moment de provoquer à une lutte sanglante le Souverain de l'*Europe* muni à l'époque actuelle de l'état militaire le plus nombreux, le plus complet, le plus redoutable ; un Souverain qui ayant des droits, ou au moins des titres sur votre pays tout entier, se bornoit à affranchir le sien d'une servitude honteuse autant qu'inique ; un Souverain qui pour assurer votre repos, & respecter même vos autres usurpations, ne demandoit que le silence sur une opération que la justice comme sa propre gloire lui ordonnoient d'effectuer, tandis que cette justice, soutenue par la politique, vous défendoit de la troubler ; enfin un Souverain qui offroit de payer ce silence ; qui ayant sur une portion de ces Etats autrefois démembrés par vous un droit incontestable, reconnu, recréé, pour ainsi dire, par vous-mêmes, postérieurement au grand accord de 1648, titre de votre indépendance & de votre tyrannie, consentoit à faire de la cession de ce droit le prix de la ratification de l'autre ; qui sans vous croire fondés à lui retenir un domaine offert & promis par vous en échange d'un secours donné & reçu, se soumettoit à ne pas faire valoir une prétention que vous n'auriez jamais pu éluder, pourvu

que vous en abandonnassiez une que vous n'auriez jamais dû élever (*).

L'attaquer dans des pareilles circonstances ; l'outrager ; insulter son pavillon , ses ordres directs , avec une affectation de mépris & de cruauté , qui semble avoir eu pour but de compromettre son honneur personnel , autant que celui de sa couronne , de l'avilir aux yeux des Puissances étrangères , autant qu'à ceux de ses propres sujets , est-ce là la démarche d'une république prudente , d'une administration sage & réfléchie ? Voilà , je crois , ce que tout homme impartial , ce que tout observateur sensé , se croira en droit de dire aux *Hollandois*.

Leur obstination seroit-elle fondée sur l'espoir secret de trouver des Alliés qui les appuient , & d'échapper à la fin de ce siècle à l'invasion qui les menace , aussi heureusement qu'à celle qui les avoit presque submergés à la fin du précédent ? Se flatteroient-ils que les canons de leurs voisins à-peine refroidis vont se rallumer en leur faveur dans l'incendie dont ils semblent se faire un jeu , & un plaisir ? Ce seroit sans doute un horrible malheur pour l'*Europe* déjà trop justement inquiète des troubles que semblent présager plus d'une succession dont les échéances ne sont pas éloignées suivant le cours ordinaire de la nature.

Si une déplorable fatalité ne nous permet pas

(*) Les droits de l'Empereur sur *Mastricht* , sur le Comté de *Wroonhoven* , & les pays d'*Outremeuse* , sont si évidens , qu'on ne conçoit pas que les *Hollandois* aient pu , ou se flatter de les obscurcir , ou ne pas saisir l'occasion de les éteindre.

d'échapper à ceux-là, l'importance de l'objet paroitra les annoblir, & en quelque sorte les excuser : mais ici l'anticipation sanglante que les *Hollandois* veulent nécessairement, feront d'autant plus affreuse que le sujet en seroit plus léger, & que la phrénésie de raisonner à coups de canons s'étendrait à un plus grand nombre de peuples.

Heureusement la politique est ici d'accord avec la philosophie pour sauver cette honte aux administrations, & au genre humain cette infortune. Il n'y a point de Couronne en ce moment qui ait le moindre intérêt à soutenir la déraisonnable opiniâtreté des *Hollandois* : le changement qu'ils redoutent est absolument indifférent aux deux Puissances maritimes qui sont en droit de porter sur ces parages une attention plus vigilante. Qu'*Amsterdam* conserve sa prépondérance, ou qu'*Anvers* soit admise à la partager, peu importe à la *France*, à l'*Angleterre*.

Peut-être même ce nouvel ordre de choses, envisagé du côté du commerce, leur seroit-il plus avantageux que l'ancien : dans tous les cas, encore une fois, il se passera bien du tems avant que l'*Escaut* ait englouti le *Zuyderzée*, en tout, ou en partie ; & les voisins ne peuvent que gagner à la lutte de ces deux rivaux jaloux : ce n'est pas à leurs dépens que le plus foible peut prospérer, & il n'est pas impossible qu'ils recueillent quelques débris de la décadence de l'autre.

Cette révolution appréciée à *Londres*, & à *Paris*, d'après les intérêts guerriers des deux Cours, ne peut non plus inspirer d'alarmes ni à

l'une , ni à l'autre. *Anvers* n'est , & de long-tems ne sera point un arsenal : si ce port ressuscité prenoit des accroissemens militaires autant qu'il doit en espérer de pacifiques , les deux Nations doivent concourir à les favoriser , puisqu'ils feront une ressource de plus pour celle qui se procureroit alors l'alliance du Souverain des *Pays-Bas*.

La *France* y a plus de prétention aujourd'hui : elle s'est si bien trouvée du système qui l'a rapprochée de la Maison d'*Autriche* , sa sécurité de ce côté-là lui a donné de si grandes facilités pour la revivification de sa marine , qu'elle sembleroit bleffer les règles ordinaires de la raison en enviant une petite existence navale à un Allié si cher aujourd'hui pour elle par la parenté des deux Trônes , & si précieux dans tous les autres points de vue.

Elle a encore un motif de plus , un motif personnel , de ne le pas contrarier : elle est maîtresse d'une partie du cours de l'*Escaut* ; ses possessions dans le *Haynaut* lui en rendent l'ouverture maritime avantageuse : l'*Artois* , & la *Picardie* , y sont intéressées par sa jonction avec la *Lys* , rivière navigable qui traverse ces provinces , & se perd à *Gand* dans le fleuve qu'on veut ramener à la vie.

Dans une guerre comme la dernière , & celle qui l'a précédée , combien il seroit utile à la *France* d'avoir ce débouché ouvert pour l'entrée de ses bois de construction , de toutes les munitions navales qu'elle tire du *Nord* , & qu'aucun de ses havres ne peut ni loger sur cette côte , ni même faire venir sans péril , quand c'est contre la *Grande-Bretagne* que

ces préparatifs sont destinés ! Elle a donc un intérêt réel & sensible à laisser le Beau-frère de son Roi dompter, en faveur de la rivière si long-tems tyrannisée, l'obstination des *Hollandois*.

Quelques spéculateurs supposent que la crainte de paroître concourir à l'aggrandissement d'un rival redoutable, leur promet un appui dans une Puissance qui peut en effet avoir cette crainte, & qui depuis peu d'années a soulevé toute l'*Allemagne* par une suite de cette politique : mais les circonstances ne sont-elles pas changées ? Les intérêts réels, les prétextes ostensibles sont-ils ici les mêmes que dans l'affaire de la *Bavière* ?

Il importoit alors au Roi de *Prusse* de se montrer le défenseur du Traité *Germanique* de *Munster*, le vengeur de cette espèce de pacte de famille qui assure un ordre, ou si l'on veut un désordre, mais au moins un désordre constant & réglé en *Allemagne*. L'accommodement qu'il accusoit d'y déroger, peu intéressant en lui-même, pouvoit mener à des innovations plus essentielles : il réclamoit contre une condescendance qu'il appelloit foiblesse & séduction ; il se disoit le protecteur d'une Maison qui croyoit voir ses droits compromis avant même que d'en avoir joui.

Sans prétendre rien décider du fonds de la querelle, on peut observer qu'au moins y avoit-il alors une prise de possession dont on contestoit la justice : il y avoit une propriété réelle enlevée à une partie, & transmise à l'autre. Le Roi de *Prusse*, en intervenant avec cent mille témoins bien armés pour demander la résiliation du con-

frat passé sans lui, jouoit le beau rôle de protecteur du foible, de réparateur *désintéressé* d'un tort fait, suivant lui, par le Chef de la *Confédération Germanique* à l'un de ses Membres.

Mais ici il n'y a rien qui puisse motiver ni son intervention, ni sa réclamation. Les *Hollandois* n'appartiennent point à l'*Empire* : on ne leur ôte rien : l'*Empereur* ne les dépouille de rien : il ne se propose au contraire que de les empêcher de continuer à le dépouiller lui-même : ce n'est pas un tort qu'il leur fait ; c'est un tort qu'il souhaite de ne plus recevoir d'eux : & dans la balance toujours scrupuleuse de Sa Majesté *Prussienne*, une semblable différence l'emporterait sans doute sur tous les intérêts possibles, s'il en existoit ici quelques-uns pour lui.

Mais il y a plus : ce que veut faire ici l'*Empereur* sur l'*Eseaut*, n'est-ce pas ce que fait en ce moment le Roi de *Prusse* sur la *Vistule* ? Les *Dantzikois*, comme les *Bataves*, se prétendent les maîtres de l'embouchure dont ils occupent les bords ; ils soutiennent qu'ils ont droit de tyranniser le canal dont ils dominent la largeur : mais plus excusables que les *Hollandois*, comme je l'ai fait observer, ce n'est pas pour le condamner à une inutilité absolue, qu'ils l'enchaînent ; c'est pour s'en approprier exclusivement les fruits.

Ils avoient en leur faveur une longue possession : la *Pologne* sembloit l'avoir confirmée par une non moins longue tolérance : le Roi de *Prusse* substitué aux droits de la *Pologne* sur la *Vistule*, comme la maison d'*Autriche Allemande* l'est à ceux de la Maison d'*Autriche Espagnole* sur l'*Eseaut*, n'a pas cru que

64 O U V E R T U R E &c.

sa conscience fût engagée à respecter plus longtemps ce vieux lien : il l'a rompu sans hésiter ; & la médiation qui semble travailler à en renouer quelques mailles , fera probablement plutôt un moyen de le faire peu à peu disparaître sans bruit que de lui rendre aucune consistance.

Le *Salomon du Nord* ne se présentera donc pas en armes sur le *Hondt* pour y interdire à son voisin une opération qu'il se permet à lui-même sur le *Farwhaffer* : tout autorise à croire , à espérer , ou qu'il n'y aura pas de guerre sur , ni pour l'*Escout* ; ou que s'il y en a une , elle n'embrasera que les dominations intéressées à ouvrir , ou à fermer ce passage ; que dans cette querelle pour la liberté d'un fleuve , celui pour lequel on se battra aura seul le funeste , le déplorable avantage d'être grossi par des torrens de sang humain... AINSI SOIT-IL.

F I N.

